

Conseil communal du 26 juillet 2022 à 19h30

Ordre du jour

Séance publique

1. **Approbation du procès-verbal de la séance précédente (23 juin 2022)**
2. **Rapport de rémunérations - Exercice 2021 - Approbation**
3. **Subsides à des tiers - 2022 - Mise à disposition de main d'oeuvre pour l'exécution de travaux pour l'Asbl Cheval & Sens**
4. **Confirmation de l'engagement de notre PO au pôle territorial de la WBE, chargé de soutenir les écoles de l'enseignement ordinaire dans la mise en œuvre d'aménagements raisonnables.**

Prendre connaissance de la convention de partenariat ainsi que la convention de coopération qui se trouvent en pièces attachées.

"En 2021, votre PO a signé un engagement ferme à conventionner avec le Pôle territorial Liège.

Le décret du 17 juin 2021 portant création des pôles territoriaux prévoit que chaque pouvoir organisateur dispose d'un délai de trois mois à dater de la publication au Moniteur belge des conventions pour les conclure de façon définitive.

*Nous disposons enfin des **modèles obligatoires de conventions** de coopération, de partenariat, de partenariat spécifique et de ressort.*

Une fois ces conventions conclues au sein des instances compétentes, elles seront retranscrites au sein d'une plateforme informatique appelée « E-pôles » dont la publication devrait avoir lieu dans les prochaines semaines. C'est à cet endroit que les PO devront les valider électroniquement.

Afin de poursuivre le processus de création de notre pôle territorial, je vous prie de bien vouloir trouver en attaché la convention de coopération dans la forme qui respecte le modèle obligatoire ainsi que la convention de partenariat dans laquelle toutes les modalités de concertation et de collaboration entre le pôle territorial et les écoles siège, partenaires et coopérantes sont explicitées.

Comme précisé plus haut, le moment venu, il faudra alors la valider électroniquement dans l'application E-pôle via le compte Cerbère de votre PO: une circulaire explicative devrait être publiée aux alentours du 10 juin.

Puis-je vous demander de présenter ces documents dans les meilleurs délais dans vos instances (Collège et Conseil) et de me renvoyer la convention de coopération signée pour accord.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Catherine Praillet

Chargée de mission

Cellule enseignement spécialisé – Pôles territoriaux

Direction générale du Pilotage et des Affaires pédagogiques"

5. Subsidies à des tiers - 2022 - Couverture des frais d'emplacements des acteurs locaux ayant tenu un stand lors du Grand Marché de l'Ascension du 26 mai 2022 - 1.713.55

En soutien à l'activité économique locale, le Conseil communal est invité à accorder une subvention pour couvrir les frais d'emplacements, hors électricité, des commerces et acteurs locaux ayant tenu un stand lors du Grand Marché de l'Ascension du 26 mai 2022.

Onze acteurs locaux sont concernés (c'est-à-dire les entreprises ou indépendants ayant tenu un stand lors du Grand Marché et dont l'unité d'établissement est située sur le territoire communal) pour un total de 42 mètres soit un montant de 147 €.

6. Marché de travaux "Bâtiments scolaires - Démolition de classes-containers et construction d'une extension à l'école communale d'Oneux, Rue du Goley 2 - Programme Prioritaire de Travaux (PPT)" - Approbation des conditions de marché, du montant estimé et du mode de passation

Huis clos